



# Brève du SNUipp n°35



## Stages spécial MOUVEMENT

Bientôt vont arriver les opérations de « mouvement » qui vont concerner un grand nombre d'entre vous. Avec l'introduction des vœux sur zones il y a quelques années, le mouvement des personnels est devenu plus compliqué et surtout plus opaque. Nominations sur zones, sur postes, fiche de préférences, barème mouvement, postes à profil... Tout cela est bien compliqué ! D'autant plus que certaines règles vont encore être modifiées cette année.

**Pour les débuts de carrière : stagiaires, T1, T2...**

**jeudi 24 et vendredi 25 mars 2016**

*date limite pour envoyer votre demande le 24 février*

**Et nouvelle date pour tous les enseignant-es :**

**mardi 22 mars 2016**

*date limite pour envoyer votre demande le 22 février*

*Comment participer ?* Chaque enseignant-e, stagiaire ou titulaire, a droit à 12 jours de formation syndicale par an, qu'il-elle soit syndiqué-e ou non. Il suffit d'envoyer le courrier proposé en PJ à votre IEN au mois un mois avant la date du stage.

## Campagne de signatures / pétition

### **Transformons notre travail : du temps, de la confiance et des moyens pour la réussite des élèves**

Ce "toujours plus" qui nous est demandé avec toujours moins de temps, avec notamment les 108H qui explosent, et sans les moyens nécessaires, ce sentiment de ne pas pouvoir tout faire pour la réussite de nos élèves ne sont pas tolérables. Effectifs par classe, manque de rased et manque d'AVS, multiplication des demandes assignées à l'école, temps personnel - y compris pour préparer la classe - de plus en plus réduit depuis les nouveaux rythmes... notre charge de travail explose.

Déjà plus de 23 000 signatures... prenez le temps de cliquer pour ajouter la vôtre :

<http://petition.snuipp.fr/>

### **Rappel : ordre de mission... sans remboursement de frais ?**

Le BO du 14 janvier le rappelle bien, toutes les convocations pour des formations et/ou réunions en dehors de sa commune de résidence ou sa commune de rattachement administratif (hormis l'agglomération dijonnaise et les communes limitrophes) doivent ouvrir droit à des remboursements de frais de déplacement. Si l'administration n'est pas en mesure de rembourser les frais, elle n'a pas le droit de convoquer les personnels : elle peut seulement les inviter à participer, sans aucune obligation.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

**Contact** : 03.80.73.57.17  
**Adresse** : 45 rue Parmentier  
21000 DIJON  
**Mail** : [snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr)

**Permanences** du lundi au  
vendredi de 9h à 17h.  
Mercredi : permanence  
téléphonique ou sur rendez-vous.

**Site du SNUipp21** : <http://21.snuipp.fr>  
**de la FSU 21** : <http://sd21.fsu.fr>  
**Sites nationaux** : **FSU** : <http://www.fsu.fr>  
**SNUipp** : <http://www.snuipp.fr>